

# Moratoire porcin au Manitoba... la suite

La Commission de protection de l'environnement sur la durabilité de la production porcine au Manitoba a déposé son rapport en mars dernier. Le gouvernement a accepté intégralement toutes ses recommandations et a immédiatement instauré un moratoire illimité sur l'expansion et la construction de nouveaux lieux d'élevage porcin dans trois zones rurales de la province.

En novembre 2006, le Manitoba adoptait le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des animaux morts et des déjections du bétail. Ce règlement introduisait de nouvelles restrictions en matière d'épandage des déjections animales basées sur le niveau de richesse des sols en phosphore ainsi qu'un arrêt temporaire sur l'expansion et la construction de nouveaux lieux d'élevage porcin pour toute la province afin que la Commission de protection de l'environnement (Clean Environment Commission) examine la durabilité de la production porcine au Manitoba (voir *Moratoire porcin et norme sur le phosphore au Manitoba*, paru dans *Porc Québec* en avril 2007).

## Mandat de la Commission

La Commission de protection de l'environnement a été chargée d'évaluer la réglementation actuelle en matière de protection de l'environnement afin de s'assurer d'une gestion responsable de la production porcine sur le plan environnemental.

Durant ce mandat d'enquête et d'audience publique, la Commission a organisé 20 réunions dans différentes régions rurales du Manitoba, comprenant 189 pré-

sentations par différents acteurs et groupes interpellés par la production porcine, et a reçu 50 mémoires. Elle a aussi examiné plusieurs documents, commandé des rapports et consulté des universitaires et des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux.

En se basant sur la Loi sur le développement durable, la Commission a conclu que l'évaluation de la durabilité de la production porcine du point de vue de l'en-

vironnement consistait à déterminer si cette industrie pouvait être maintenue indéfiniment si l'on tenait compte de ses répercussions sur l'air, l'eau, la flore et la faune.

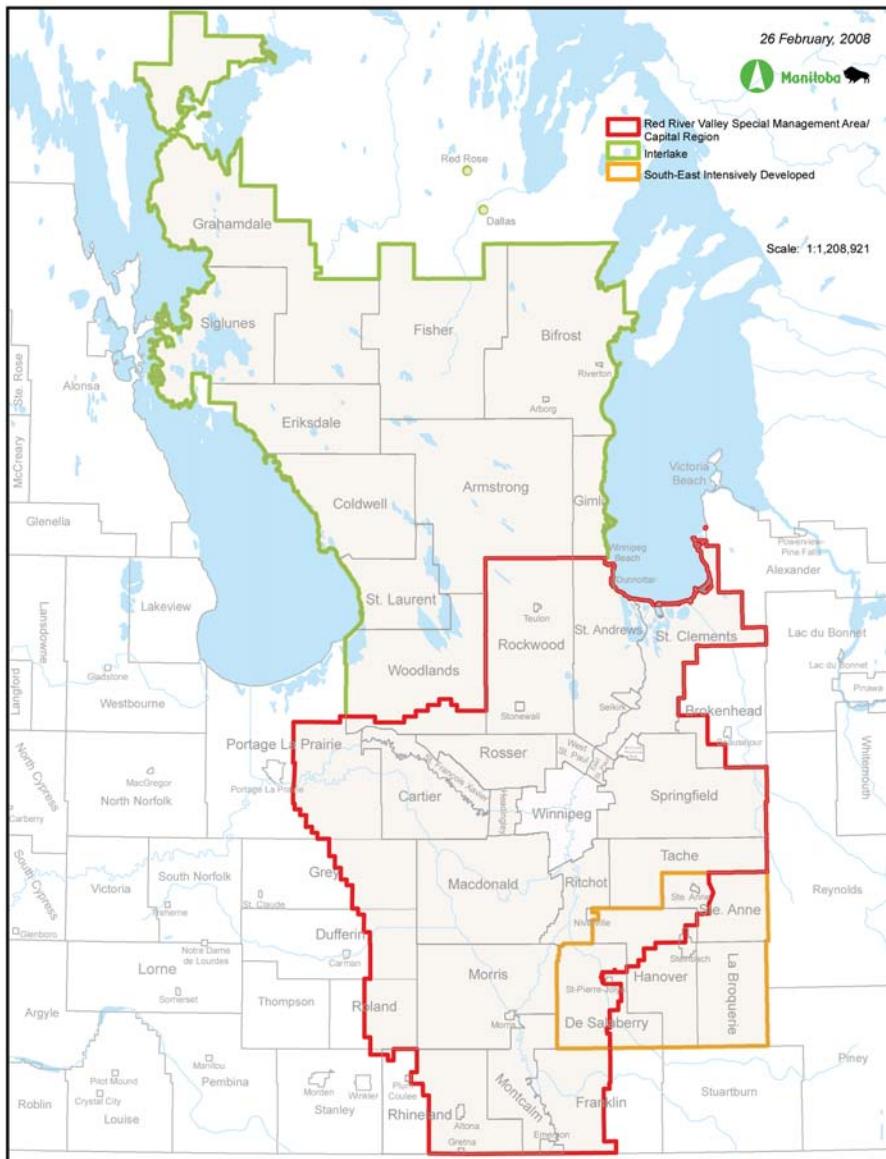
Le rapport a été déposé publiquement le 3 mars 2008. La première partie étudie les problèmes environnementaux liés à la production porcine, fournit une vue d'ensemble de l'évolution de l'industrie, décrit les pratiques actuelles au Manitoba, met en relief les mesures prises pour réglementer l'industrie au Manitoba et résume les présentations faites à la Commission par le public.

La deuxième partie de ce rapport présente les résultats et les recommandations de la Commission.

## Constats

La Commission est en accord avec le deuxième avis du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement à la Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Celui-ci avait conclu, en 2003, que le secteur de la production porcine sera durable sur le plan écologique dans la mesure où il aura la capacité de coexister avec le milieu naturel

**Le déséquilibre régional qui s'est créé entre l'application des éléments nutritifs et leur prélèvement constitue actuellement le plus grave problème.**



Depuis mars 2008, un moratoire illimité sur l'expansion et la construction de nouveaux lieux d'élevage porcin est en vigueur dans trois zones rurales du Manitoba.

tout en maintenant la productivité, la diversité, la qualité et la capacité de support de ce milieu.

La Commission reconnaît que le déséquilibre régional qui s'est créé entre l'application des éléments nutritifs et leur prélèvement, avec les conséquences potentielles que ces éléments nutritifs peuvent avoir sur les ressources en eau, constitue actuellement le plus grave problème auquel l'industrie porcine est confrontée d'un point de vue environnemental au Manitoba.

La Commission reconnaît aussi que, bien que les questions relatives au sol, à la flore et à la faune (biodiversité) ne limitent

pas actuellement la durabilité de l'industrie porcine du point de vue de l'environnement, ces questions doivent faire l'objet de recherches et d'un suivi continu.

La Commission reconnaît également qu'il y a des progrès à faire relativement à la disponibilité de l'information et à la communication avec les producteurs et le public. Elle demande aussi au gouvernement d'améliorer la collecte de données et la recherche et de mettre en place un institut de recherche sur les bassins hydrologiques.

Selon la Commission, la durabilité de l'environnement est un objectif qu'il est possible d'atteindre, mais il ne faut pas remettre cette tâche à demain. Le défi pour le gouvernement sera de concevoir une stratégie de mise en œuvre qui soit acceptable pour les producteurs et les autres membres de la société et qui permette d'assurer la viabilité sociale et économique de l'industrie. Dans les régions où la production d'éléments nutritifs est actuellement en déséquilibre par rapport à leur prélèvement, le gouvernement du Manitoba et les producteurs doivent agir rapidement et en collaboration pour rétablir l'équilibre d'ici les cinq prochaines années.

## Recommandations

La Commission recommande que les dates de mise en application des dispositions relatives au phosphore du Règlement sur la gestion des animaux morts et des déjections du bétail soient ajustées afin que le plein respect de ce règlement, par tous les exploitants, soit atteint en 2013. La Commission préconise aussi une interdiction absolue d'épandre des déjections entre le 10 novembre et le 10 avril d'ici 2013, une révision des dispositions relatives au phosphore du Règlement sur la gestion des animaux morts et des déjections du bétail d'ici cinq ans et la mise en

**Selon la Commission, la durabilité de l'environnement est un objectif qu'il est possible d'atteindre, mais il ne faut pas remettre cette tâche à demain.**

place d'une aide financière ou de mesures incitatives pour les éleveurs de bétail afin de leur permettre de s'adapter à la nouvelle réglementation.

La Commission recommande aussi, en réponse aux changements climatiques et aux problèmes d'odeur, que toutes les nouvelles installations de stockage des déjections animales et toutes celles devant être agrandies soient recouvertes et que tous les exploitants soient tenus d'injecter les déjections animales ou de les incorporer au sol dans les 48 heures après l'épandage.

Elle propose aussi des recommandations concernant :

- l'inclusion de considérations relatives à la conservation de la biodiversité dans le processus de prise de décision;
- la détermination de sites écologiquement fragiles;
- la sécurité et l'hygiène du travail dans les entreprises de production porcine;

- la préparation aux épidémies animales;
- l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages porcins.

## Moratoire illimité

Le gouvernement du Manitoba a accepté intégralement toutes les recommandations de la Commission de protection de l'environnement sur la durabilité de la production porcine au Manitoba.

Il a aussi immédiatement instauré un moratoire illimité sur l'expansion et la construction de nouveaux lieux d'élevage porcin dans trois zones rurales du Manitoba; notamment certaines municipalités en déséquilibre situées au sud-est du Manitoba (South-East Intensively Developed), la zone spéciale de gestion de la vallée de la Rivière Rouge incluant Winnipeg (Red River Valley Special Management Area/Capital region) et la zone située entre les lacs Manitoba et Winnipeg (Interlake). La figure ci-contre présente les régions sous moratoire.

De plus, des ajustements seront apportés au Règlement sur la gestion des animaux morts et des déjections du bétail d'ici le 15 juillet 2008, afin de tenir compte des recommandations de la Commission.

## Pour en savoir plus

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec – Rapport principal (nº 179). *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*. Septembre 2003.
- Manitoba Clean Environment Commission. Environmental Sustainability and Hog Production in Manitoba. December 2007.
- [http://www.gov.mb.ca/conservation/hog\\_industry/](http://www.gov.mb.ca/conservation/hog_industry/)